

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS





Véritable instance de démocratie, le Conseil Municipal des Enfants est une initiation à la citoyenneté. Que vous soyez candidats, élus ou simplement électeurs, cette assemblée vous offre la possibilité de faire entendre votre voix auprès de la Mairie en faisant valoir les propositions qui sont les vôtres pour améliorer la vie de notre commune. Ce petit guide vous explique l'importance de la démocratie, le fonctionnement municipal et celui du CME. **Vous apprendrez ainsi comment mener une campagne électorale, comment se déroule un vote et quel est le rôle des élus comme celui des électeurs.**

BONNE LECTURE ! CHANTAL POMMEREAU



SOMMAIRE

- 3 LES ENFANTS ONT DES DROITS
- 4 UNE MAIRIE, AVEC QUI ÇA FONCTIONNE ?
- 4 UNE MAIRIE, A QUOI ÇA SERT ?
- 5 LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, COMMENT ÇA MARCHE ?
- 6 LES ELECTIONS, ÇA SE PASSE COMMENT ?

LES ENFANTS ONT DES DROITS

Désormais dans beaucoup de communes, ce ne sont plus les adultes qui décident de tout...

Les enfants ont des droits reconnus par la convention des nations unies de 1989.

En France, plus de 2500 communes ont créé des conseils municipaux d'enfants et de jeunes. Régulièrement, les élus se réunissent, donnent leur avis et font des propositions pour améliorer la vie de tous les jours. Au programme, les rencontres intergénérationnelles, les espaces de jeux, la protection de l'environnement...

À Juvisy-sur-Orge, depuis 1991, le Conseil Municipal des Enfants permet de mettre certains droits en pratique : le droit au respect, le droit d'avoir des opinions et de donner son avis, le droit d'être écouté...

C'est aussi un moyen de participation des enfants à la vie de leur ville en concevant des projets.



UNE MAIRIE, AVEC QUI ÇA FONCTIONNE ?

- Avec les habitants (les citoyens) qui élisent (qui font le choix de) ceux qui vont diriger leur commune.
- Avec le maire, ses adjoints, et les conseillers municipaux. Ce sont des citoyens élus par les habitants pour diriger la ville. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux prennent des décisions pour le bon fonctionnement de la commune (finances, écoles, personnes âgées...). Ils sont élus par les citoyens lors des élections municipales, tous les 6 ans.
- Avec le personnel municipal, employé à la mairie.

Comme dans une entreprise, il travaille dans de nombreux domaines pour que tout fonctionne correctement dans la commune. Tous les employés de mairie sont répartis dans différents services municipaux qui correspondent aux différents domaines d'intervention de la commune, comme le service des sports, par exemple. Ils sont au service des habitants de la commune.

Le directeur général des services, principal collaborateur du maire, veille au bon fonctionnement des services municipaux.



UNE MAIRIE, À QUOI ÇA SERT ?

La Mairie est présente dans la vie de chacun tous les jours. De nombreuses décisions sont prises par le maire et les conseillers municipaux pour améliorer la vie quotidienne des habitants : surveiller la qualité de l'eau, de l'air, ramasser les ordures, organiser le tri sélectif, organiser la circulation des voitures, construire des écoles, des stades, des bibliothèques, entretenir les parcs et les espaces verts.

La mairie favorise le développement de l'industrie, du commerce et du tourisme. Elle encourage les associations et leur fournit des moyens pour s'exprimer.

La mairie s'occupe des enfants, des centres de loisirs, des clubs de jeunes et de ceux du troisième âge et participe à l'aide aux gens en difficultés.

Elle veille à la sécurité des habitants grâce à la Police Municipale et collabore avec les pompiers, la police et la Justice.

La mairie organise certains loisirs (théâtre, musique, fêtes) et favorise les rencontres et les jumelages.

Toutes ces activités peuvent être plus ou moins importantes selon la taille de la ville, ses moyens et les choix des élus.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

• QUI PEUT SE PRÉSENTER ?

À Juvisy, les enfants en classe de CM1 (habitant à Juvisy) sont élus pour un mandat de 2 ans et siègent sous la présidence du Maire de la ville. Chaque enfant en classe de CM1 votera pour choisir deux élus du CME dans sa classe.

Les enfants recherchent et proposent des idées pour améliorer la ville et la vie des gens. Ils s'informent, étudient, font approuver et réalisent leurs projets.

• QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL D'UN CONSEILLER ?

Être membre du CME c'est un vrai travail qui nécessite du temps, de la concentration et de l'imagination.

Les nouveaux élus commencent souvent par découvrir les services municipaux. Ils apprennent leur fonctionnement et leurs diverses possibilités d'intervention.

Les conseillers se réunissent plusieurs fois par an en séances plénières avec le maire et travaillent ensuite au sein de commissions pour mettre au point avec les services municipaux compétents les projets qu'ils ont décidés ensemble.

• QU'EST-CE QU'UNE SÉANCE PLÉNIÈRE ?

Une séance plénière est une séance de travail qui réunit le Maire, certains élus et tous les conseillers pour parler ensemble des projets de chaque commission et de leurs réalisations possibles.

Elles ont lieu une fois par trimestre environ, dans la salle du conseil municipal.

• QU'EST-CE QU'UNE COMMISSION ?

Ce sont des petits groupes de travail où les enfants approfondissent certains thèmes qui les intéressent.

À Juvisy, il existe trois commissions autour des thèmes : Environnement, Solidarité, Sports et Loisirs.

Les conseillers réfléchissent sur ce qu'il est possible de faire, comment ils peuvent améliorer, changer ou créer quelque chose.

Elles ont lieu une à deux fois par mois, le mercredi de 15h à 17h, à l'Espace Marianne.

• LES PERMANENCES DU CME

Elles ont lieu une fois par semaine, le mercredi, de 15h à 17h, à l'Espace Marianne. Tous les élus, toutes commissions confondues, peuvent venir librement pour travailler sur leur projet, rencontrer les élus des autres commissions...

Ces permanences doivent également permettre à tous les enfants (non élus) de passer rencontrer les élus du CME, de venir chercher des informations sur les projets en cours ou à venir, de venir donner une idée...

• LE WEEK-END DE FORMATION

Chaque année, tous les conseillers-enfants se retrouvent pour un week-end de travail.

Ce séminaire doit permettre aux élus du CME de bien comprendre leur rôle au sein de la ville, d'apprendre des méthodes de travail : apprendre à travailler en groupe, apprendre à monter un projet, quelles en sont les étapes essentielles ?... Enfin tous les outils utiles à un bon conseiller municipal enfant...

Mais il permet aussi aux élus issus des écoles des différents quartiers de la ville, de mieux se connaître, de passer un moment agréable tous ensemble.



LES ÉLECTIONS, ÇA SE PASSE COMMENT ?

• QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Les enfants doivent faire acte de candidature, c'est-à-dire annoncer leur volonté d'être élu au CME et s'engager pour un mandat de deux ans. Pour cela, ils remplissent une déclaration de candidature, disponible dans les écoles, avec une date limite. Les élections se déroulent généralement vers le mois de mai ou juin.

• LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Pendant cette période, les candidats doivent présenter leur programme (projets et idées qu'ils défendent) dans le cadre de l'école. Pour les aider dans la construction

de leur campagne, les candidats se verront remettre un « dossier candidat » contenant du matériel leur permettant de communiquer de manière efficace, de se faire connaître et faire connaître leurs idées. Ils pourront également passer pendant les permanences du CME pour être conseillés par l'animateur du CME ou par les élus en cours de mandat !

• LA CARTE D'ÉLECTEUR

Avant les élections, chaque élève de CM1 reçoit sa carte sur laquelle sont inscrits son nom, son prénom, son adresse et le nom de son école.



• LES BULLETINS DE VOTE

Ils portent les noms et prénoms des candidats, et la classe dans laquelle a lieu l'élection.

• COMMENT SE DÉROULE LE SCRUTIN ?

Le scrutin, c'est le moment où l'on vote pour élire ses représentants. Chaque électeur se présente au bureau de vote correspondant à sa classe où il retire les bulletins de vote sur lesquels figurent les noms des différents

candidats (1 bulletin par candidat). Il passe dans l'isoloir (le vote est secret), où il place dans l'enveloppe les bulletins des deux candidats qu'il a choisis. Lorsqu'il est prêt, il dépose son enveloppe dans l'urne, puis il signe la liste d'émargement et fait tamponner sa carte d'électeur. Cela montre qu'il a bien voté (on ne peut voter qu'une seule fois par scrutin). Les résultats des votes de tous les CM1 seront proclamés à la salle du conseil municipal, lors d'une cérémonie officielle présidée par M. le Maire.





ESPACE MARIANNE
PLACE ANATOLE FRANCE
25 GRANDE RUE
TÉL. 01 69 12 50 00